

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du 27 mai 2024

Délibération n° CP-2024-3263

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Club hôtelier lyonnais (CHL) pour son programme d'actions 2024

Service : Délégation Développement responsable - Direction Action et Transition Economiques

Rapporteur : Madame Hélène Duvivier

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 64

Date de convocation de la Commission permanente : mardi 7 mai 2024

Secrétaire élu(e) : Monsieur Richard Marion

Présents : M. B. Artigny, M. P. Athanaze, M. B. Badouard, M. F. Bagnon, Mme É. Baume, M. Y. Ben Itah, M. I. Benzeghiba, M. B. Bernard, M. P. Blanchard, Mme L. Boffet, Mme C. Brossaud, Mme V. Brunel, M. J. Bub, M. F-N. Buffet, M. J. Camus, Mme S. Chadier, M. P. Charmot, M. P. Cochet, Mme B. Collin, Mme D. Corsale, Mme C. Crespy, Mme L. Croizier, M. J-L. Da Passano, M. R. Debû, Mme N. Dehan, Mme H. Duvivier, Mme R-F. Fournillon, Mme L. Fréty, Mme N. Frier, Mme H. Geoffroy, M. M. Grivel, Mme A. Gersperrin, M. F. Groult, M. P. Guelpa-Bonaro, Mme S. Hémain, Mme Z. Khelifi, M. D. Kimelfeld, M. J-C. Kohlhaas, M. J-M. Longueval, M. R. Marion, Mme V. Moreira, Mme D. Nachury, Mme C. Panassier, M. R. Payre, M. L. Pelaez, Mme I. Petiot, Mme M. Picard, Mme C. Pouzergue, M. C. Quiniou, M. J-C. Ray, Mme S. Runel, Mme V. Sarselli, M. L. Seguin, Mme N. Sibeud, Mme L. Vacher, M. C. Van Styvendael, Mme B. Vessiller, M. M. Vincent.

Absents excusés : Mme F. Asti-Lapperrière (pouvoir à Mme R-F. Fournillon), Mme F. Benahmed (pouvoir à M. B. Badouard), M. G. Gascon (pouvoir à Mme D. Corsale), M. C. Geourjon (pouvoir à Mme N. Frier), M. L. Lassagne (pouvoir à Mme D. Nachury), Mme M. Picot (pouvoir à Mme C. Panassier).

Commission permanente du 27 mai 2024**Délibération n° CP-2024-3263**

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Club hôtelier lyonnais (CHL) pour son programme d'actions 2024

Service : Délégation Développement responsable - Direction Action et Transition Economiques

La Commission permanente,

Vu le rapport du 3 mai 2024, exposant ce qui suit :

Le Conseil de la Métropole de Lyon, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

I - Contexte

Le CHL est une association à but non-lucratif regroupant plus de 110 membres, établissements hôteliers, résidences de tourisme appartenant à des chaînes ou indépendants, classés de 0 à 5 étoiles. Représentative du secteur de l'hôtellerie sur le territoire de la Métropole, l'association a pour but de défendre les intérêts de ses membres et de mener des actions collectives. Elle a pour vocation la représentativité locale, l'animation de la filière et la mise en réseau des socio-professionnels et des partenaires institutionnels comme l'Office de tourisme.

Les métiers du tourisme représentaient, en 2020, près de 34 069 emplois sur le territoire de la Métropole. Des métiers non délocalisables, accessibles à tous niveaux de formation et animés par une forte dimension humaine et relationnelle, qui représentent une vraie richesse pour le territoire.

Le secteur de l'hôtellerie-restauration manque de main d'œuvre. Les questions du recrutement et de fidélisation du personnel sont devenues des enjeux clés, avec un risque important de manque de main d'œuvre dans les années à venir.

Le CHL propose de mettre en œuvre un ensemble d'actions en lien avec ces thématiques. L'association sollicite, à ce titre, le soutien financier de la Métropole pour la réalisation de son programme d'actions 2024.

II - Objectifs pour la Métropole

Par délibération du Conseil n° 2021-0790 du 13 décembre 2021, la Métropole a approuvé le schéma de développement du tourisme responsable qui fixe l'ambition et le cadre stratégique de la politique touristique pour le territoire de la Métropole sur la période 2021-2026.

Il a été élaboré de manière conjointe avec le schéma de développement de l'hébergement touristique, outil de régulation et de programmation des implantations hôtelières.

Cette stratégie touristique s'articule autour de quatre grands objectifs :

- consolider une destination résiliente et équilibrée,
- soutenir l'emploi touristique sur la Métropole,
- accélérer la transformation des pratiques pour un tourisme écologiquement plus vertueux,
- garantir un tourisme inclusif, participatif et respectueux pour les habitants.

Sur le volet de l'emploi, enjeu fondamental pour l'avenir du tourisme, la Métropole souhaite agir sur trois volets prioritaires :

- l'attractivité et la valorisation des métiers du tourisme,
- l'insertion par l'emploi,
- les mutualisations et la coopération des professionnels.

Le CHL porte un programme d'actions qui s'inscrit en cohérence avec les orientations du schéma du tourisme responsable, en particulier sur le sujet de l'emploi qui concerne, au 1^{er} plan, la filière de l'hôtellerie.

III - Compte rendu des actions réalisées au titre de l'année 2023

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2023-2159 du 24 avril 2023, la Métropole a approuvé l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant total de 10 000 € au profit de l'association CHL au titre de son programme d'actions 2023.

L'année 2023 a permis de mettre en place diverses actions concrètes avec les professionnels du secteur et de consolider les partenariats engagés. Plusieurs événements ont été réalisés :

- le Rallye des métiers, dans le cadre du festival RHEVE (restauration, hôtellerie et événementiel) 2023, qui a permis de participer à une course d'orientation dans différents hôtels et restaurants de la Métropole mettant en situation des jeunes sous forme de défis métiers à réaliser. 70 personnes ont participé au rallye, principalement des jeunes de l'association Job dans ma ville, dans neuf hôtels participants situés dans les secteurs de Perrache, Part-Dieu et Presqu'île.
- un atelier sur la Fresque du climat qui a rassemblé 40 collaborateurs pour les sensibiliser sur les enjeux du dérèglement climatique,
- un petit-déjeuner sur la thématique des ressources humaines "Comment favoriser l'engagement des collaborateurs ?" qui a accueilli 70 hôteliers,
- l'organisation de la 3^{ème} édition des Trophées des collaborateurs qui a permis de valoriser le savoir-faire et le savoir-être des collaborateurs. Cette démarche de reconnaissance et de fidélisation des employés contribue à l'amélioration de l'image des métiers de l'hôtellerie-restauration. En 2023, 49 candidats ont participé à cette cérémonie et 130 personnes étaient présentes à la remise des prix,
- un événement de responsabilité sociétale des entreprises (RSE) appelé *Clean Today* qui a mobilisé 60 collaborateurs pour une session de ramassage des déchets dans le quartier de la Confluence,
- une réunion plénière à l'école Vatel et différents relais d'information auprès des directeurs d'établissements et membres du CHL.

IV - Programme d'actions 2024 et plan de financement prévisionnel

Pour l'année 2024, le CHL propose des actions répondant aux enjeux de recrutement, d'insertion, d'attractivité des métiers et d'animation de la filière.

1° - Améliorer l'attractivité et la valorisation des métiers de l'hôtellerie pour développer l'emploi

Le recrutement dans le secteur de l'hôtellerie-restauration est en enjeu fondamental pour l'avenir de ces métiers. La pénurie de main d'œuvre dans ce secteur, déjà bien réelle, a été accentuée par la crise de la Covid-19.

La valorisation des métiers du secteur hôtelier fait partie des objectifs opérationnels d'accompagnement des besoins des salariés. Le CHL s'attachera, également, à valoriser le savoir-faire de ses collaborateurs grâce à l'organisation des Trophées des collaborateurs.

La Métropole s'engage aux côtés des professionnels du secteur et, de manière collective, sur les sujets de l'attractivité et de la fidélisation des collaborateurs du secteur et de la revalorisation de leurs métiers.

La création du Festival des métiers de l'hôtellerie-restauration-événementiel est une initiative portée par la Métropole et OnlyLyon Tourisme et Congrès, en partenariat avec la Maison métropolitaine d'insertion par l'emploi (MMI'e) et les professionnels du secteur.

La seconde édition de cet événement grand public, à destination des jeunes en orientation et familles, des adultes en reconversion, des apprentis et professionnels du secteur à fidéliser, a eu lieu du mercredi 7 février au samedi 10 février 2024, sur tout le territoire de la Métropole et ses différents bassins d'emploi.

Le CHL a organisé la seconde édition du Rallye du CHL dans le cadre de ce festival qui a pris la forme de différents défis dans 10 établissements du club, en vue de sensibiliser aux métiers auprès de plusieurs groupes de jeunes. L'objectif de ce rallye est la découverte des métiers à travers une mise en pratique dans plusieurs hôtels du territoire.

Du 10 au 15 septembre 2024, la 47^{ème} compétition mondiale *WorldSkills* a lieu à Lyon. Un événement d'ampleur qui rassemble les compétiteurs, soit près de 1 500 jeunes actifs de moins de 23 ans venus du monde entier, et 200 000 visiteurs. Le CHL sera un relais actif des compétitions *WorldSkills* dans lesquels les métiers de l'hôtellerie sont représentés.

2° - Favoriser le recours à l'insertion par l'emploi dans le recrutement

Grâce à une connexion accrue avec la MMI'e, le CHL vise à faire connaître à ses adhérents les offres d'accompagnement des démarches d'insertion afin de les inciter à se tourner vers de nouveaux profils et potentiels. Le CHL s'engage à sensibiliser ses adhérents à la Charte des 1000 et à participer aux différentes actions mises en place par la MMI'e.

Le CHL participe, également, à plusieurs événements qui facilitent la mise en lien des publics en recherche d'emploi, notamment en situation de réinsertion sur le marché du travail (Salon de l'emploi, etc.). Le CHL organise ainsi des sessions d'accueil de candidats en immersion et des simulations d'entretien dans certains établissements hôteliers qui visent à faire connaître les métiers de l'hôtellerie.

3° - Encourager une démarche éco-responsable

Le CHL s'engage, également, dans des démarches éco-responsables à travers des sessions d'information et d'échange sur les sujets de RSE dans les établissements hôteliers. Un petit-déjeuner sur la thématique de la mutualisation des déchets pour les professionnels de l'hôtellerie a pour objectif d'apporter les connaissances en termes de réglementation nationale, locale et de partager une expérimentation du territoire sur ce sujet.

L'événement de ramassage des déchets sur un périmètre défini organisé par le CHL, appelé *Clean Today*, sera reconduit en 2024.

4° - Encourager les coopérations entre professionnels au service de l'emploi

Pour répondre aux tensions sur le marché du travail dans l'hôtellerie, le CHL s'engage à mener des actions de coordination en termes de recrutement, notamment, à travers son site internet.

Le CHL entretient des relations particulières avec les écoles hôtelières de la Métropole lyonnaise. Toujours dans la perspective de promouvoir les métiers et de répondre aux besoins des étudiants, le CHL anime et maintient ces liens privilégiés à travers des temps d'échanges et événements entre professionnels et étudiants.

5° - Promouvoir l'emploi pour tous

Le CHL promeut, auprès de ses membres, l'emploi pour tous en relayant des formations à la sensibilisation et l'accompagnement des personnes en situation de handicap et en diffusant des offres d'emplois accessibles à tous.

Le budget prévisionnel 2024 est le suivant :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
frais de personnel (stagiaires)	10 000	Métropole	10 000
actions événementiel	21 000	cotisations des membres	28 080
actions communication/marketing	14 000	sponsors	13 000
frais fonctionnement du bureau	6 080		
Total	51 080	Total	51 080

Il est donc proposé à la Commission permanente de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant total de 10 000 € au profit l'association CHL pour son programme d'actions 2024 ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement, pour l'année 2024, d'un montant total de 10 000 € au profit de l'association CHL au titre de son programme d'actions 2024,

b) - la convention à passer entre la Métropole et l'association CHL définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - **Autorise** le Président de la Métropole à signer ladite convention et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - **La dépense** de fonctionnement en résultant, soit 10 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2024 - opération n° 0P04O5797 Développement du tourisme responsable.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 28 mai 2024

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20240527-322648-DE-1-1 Date de télétransmission : 28 mai 2024 Date de réception préfecture : 28 mai 2024
